

Paris, le 31/05/2023

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Najat DELPEYRAT en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 01 septembre 2021.

Décide :

Article 1er : Madame Najat DELPEYRAT est autorisée à signer le marché multi-attributaires de fourniture de titres de transport aérien au groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec les prestataires MDESTINATION, VISIT MOROCCO et ECLIPSE EVENT pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} Juin 2023. Aucune reconduction n'est prévue pour ce marché.

Le montant maximum du marché est de 8 000 000.00 MAD HT / 9 600 000.00 MAD TTC, soit 734 640 € HT / 881 568 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Le Directeur général de l'AEFE
Olivier BROCHET


Olivier BROCHET